# Les nouvelles



#### **IL Y A 100 ANS...**

# Séance du 14 juin 1908

Le conseil vote le traitement annuel du garde champêtre: 250 frs & pour le cantonnier vicinal: 550 frs

Le conseil approuve le compte du percepteur et duquel il résulte un excédent de recette de 731,79 frs.

#### Le conseil,

vu la délibération du II février 1890 par laquelle la vaine pâture a été maintenue sur le territoire de la commune. Vu l'article II de la loi du 9 juillet 1889 et 68 de celle du 9 avril 1884,

#### Délibère:

Il sera défendu de faire pâturer par les moutons, chevaux ou vaches les éteules de blé ou d'avoine recouvertes ou même dépouillées de leurs tas de gerbes sur sa propriété ou sur celle d'autrui avant que la permission en soit formellement donnée à son de caisse par un avis de Monsieur le Maire.

# 1er semestre 2008

#### Réunion du 28 janvier 2008

Présents: B de Valous, J Thenadey, H Mariotte, F Balme, AM Bayart,

D Saulgeot J F Joniaux , T Javelle, D Chauve

Absente : C Masson.

Concernant le dossier de réhabilitation des assainissements individuels, le maire indique que les demandes de subventions sont posées auprès du département & auprès de l'agence de bassin Seine Normandie.

Suite à la visite des conseillers sur le site de la décharge, le conseil décide de confier le bornage du périmètre au cabinet Gien.

Suite à la visite des chemins dans les bois par des conseillers, le conseil décide de marquer et de faire estimer ces arbres en vue de leur exploitation.

A l'occasion du défilé de carnaval des élèves du RPI, des boissons seront offertes aux enfants.

Le prochain départ en retraite de Jacqueline Millot, secrétaire de mairie, est évoqué. Son prochain remplacement est débattu. Deux pistes sont suggérées:

- Par le biais du Sivom
- Par l'intermédiaire du centre de gestion.

Dans tous les cas le conseil demande à ce qu'une période d'essai soit mise en place.

#### Réunion du 6 mars 2008

Présents: B de Valous, J Thenadey, H Mariotte, F Balme, AM Bayart, D Saulgeot J F Joniaux , T Javelle,

D Chauve.

Absente: C Masson.

Le conseil municipal vote et accepte le compte administratif 2007

Dépenses de fonctionnement	114 263,44 €
Recettes de fonctionnement	164 538,43 €
Excédent Reporté	451 612,39 €
Recettes Totales	615 150,82€
Dépenses investissement	45 517,90 €
Recettes d'investissement	45 332,73 €
Excédent reporté	200 865,39 €
Recettes totales	246 198 12 €

Le conseil municipal vote et accepte le compte de gestion 2007 pour un total de dépenses de 159 781,34€.

Le conseil municipal vote et accepte le compte de gestion 2007 du budget annexe "assainissement" ainsi que le compte de gestion

Dépenses investissement 5 925,27 €
Recettes d'investissement 8 426,66 €

Les membres du CCAS votent et acceptent le compte administratif 2007 ainsi que le compte de gestion avec un excédent reporté de 503,13 €.

#### Le maire:

- informe le conseil que l'appel d'offre pour la place de la mairie a été remporté par les Ets Rosa pour environ 15 000 € de moins que les estimations DDE.
- indique que l'acte administratif nécessaire à la régularisation de la prise en compte des chemins de l'ancienne AF, est enregistré.
- indique que l'acte d'achat d'un terrain nécessaire au réseau de chemins dans le cadre de l'aménagement foncier est prêt à la signature.

Mr J Thenadey indique que le syndicat de la petite Laignes adhère au contrat rivière pour un an. La cotisation s'élève à 1,5 € par habitant et par commune.

Après en avoir délibéré le conseil décide de demander au syndicat de la petite Laignes de programmer le nettoyage du lit de la rivière à l'intérieur des communaux.

#### Elections des 9 & 16 mars 2008

1er tour: liste ouverte de 12 noms pour 11 postes à pourvoir.

Sont élus à la majorité absolue: Benoît de Valous, François Balme, Didier Saulgeot, Anne Marie Bayart, Henri Mariotte, Dominique Clavier, Eric Garcia, Christophe Chtibi & Julien Martiny.

2éme tour: liste de 4 noms pour 2 postes à pourvoir.

Sont élus: Gérard Chauve & Francis Humblot.

#### Installation du nouveau conseil: 22 mars 2008

Maire: Benoît de Valous

Adjoints: Didier Saulgeot, François Balme et Dominique Clavier.

Conseillers: Anne Marie Bayart, Henri Mariotte, Eric Garcia, Christophe Chtibi, Julien Martiny,

Gérard Chauve et Francis Humblot.

### Constitution des commissions: 27 mars 2008

#### Responsables

Cimetière: F Balme • G Chauve

Entretien, Espaces verts, Balayage, Fleurissement: C Chtibi • E Garcia • AM Bayart

Com: D Clavier • F Humblot

Salle des fêtes: AM Bayart • D Saulgeot • J Martiny

# **Délégations**

SIVOM: B de Valous • F Balme • (D Saulgeot • D Clavier)

SIVOS: F Balme • C Chtibi • (F Humblot • AM Bayart)

Syndicat d'eau: H Mariotte • G Chauve • (J Martiny)

Syndicat de la Petite Laignes: G Chauve • C Chtibi • (E Garcia)

#### **Commissions**

Appel d'offres: F Balme • D Clavier • C Chtibi • (AM Bayart • J Martiny • E Garcia)

Bâtiments Réseaux Voirie: D Clavier • G Chauve • C Chtibi

Bois Chemins Voirie externe: D Saulgeot • E Garcia • J Martiny

Fêtes & cérémonies: F Balme • AM Bayart • F Humblot • D Clavier

# **CCAS**

Membres du conseil: F Balme, F Humblot, AM Bayart, D Clavier

Membres extérieurs: MP Ribière, G Escot, A Clavier, A Fernagu

# Réunion du 27 mars 2008

Présents: B de Valous, D Clavier, G Chauve, F Humblot, H Mariotte, F Balme, AM Bayart, D Saulgeot, E Garcia, C Chtibi, Julien Martiny.

Après avoir entendu les explications du maire relatives à la fiscalité communale, le conseil décide de voter les quatre taxes en appliquant un taux de variation de 0,937788 pour un produit attendu de 35 503 €.

	Base	Taux		Produit
Taxe Habitation	96 700	3,36%		3 249
Taxe Foncière	75 500	8,25%		6 228
Taxe FNB	34 700	24,41%		10 470
Taxe Prof	199 500	8,80%		17 556
			Total	35 370

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide la création d'un emploi occasionnel d'adjoint administratif 1ére classe. (prolongation d'activité de Jacqueline Millot)

Ce poste est créé conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

L'agent exercera les fonctions d'Adjoint Administratif à compter du 1er avril 2008 et pour une durée de 6 mois.

La durée hebdomadaire de cet emploi est fixée à 10 heures

L'agent percevra une rémunération correspondant à l'IM 368.

L'autorité territoriale est chargée , en tant que de besoin, de procéder au recrutement par contrat d'une durée maximale de 6 mois. Les crédits sont inscrits au budget.

Suite au sinistre occasionné par la neige dans le couloir de la mairie, le conseil municipal accepte le chèque de remboursement de la Société Mutuelle Assurance soit 401.81 € après la réalisation des travaux .

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la durée hebdomadaire de Claudette Tobiet, à raison d'une heure supplémentaire, à compter du 1er avril 2008. Cette dernière ayant pris en charge la distribution des avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

Décide d'accorder au maire 8.5 % de l'indice 1015. (< 500 habitants • maximum légal 17%)

Le Conseil Municipal décide d'accorder:

```
au 1 er Adjoint 3.6% de l'indice 1015. (< 500 habitants • maximum légal 6,60%) au 2 ème Adjoint 4.3% de l'indice 1015. "
au 3 ème Adjoint 4.3% de l'indice 1015. "
```

Le maire indique que la location de chasse en forêt communale est à renouveler. Il expose les différentes solutions pour la louer.

Le conseil municipal décide de réserver cette chasse aux habitants de la commune. Les candidats habitant ou payant des impôts à Puits devront faire une offre minimum de 3500 € en faisant figurer au moins deux noms répondant aux exigences précédentes. Le maire présente le projet d'aménagement de la place de la mairie:

- · Taille des arbres
- Plantations
- Escalier en pas d'âne
- Place et sentier en revêtement Stabipack
- Réimplantation de pelouse
- Réimplantation de la haie
- Installation de plante basse su le talus

Francis Humblot intervient pour indiquer que l'on doit prévoir un compte rendu du conseil deux fois par an (Juin et Décembre). Ce bulletin devra préciser les dates des réunions, les présents, les sujet abordés et les décisions. Le principe en est retenu.

# Réunion du 14 Avril 2008

Présents: B de Valous, D Clavier, G Chauve, F Humblot, H Mariotte, F Balme, AM Bayart, D Saulgeot, E Garcia, C Chtibi, Julien Martiny.

Après avoir entendu l'exposé des budgets par le maire,

le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif communal s'établissant comme suit:

Dépenses de fonctionnement	278 453,00
Dépenses de fonctionnement	162 625,00
Recettes de fonctionnement	500 887,00
Excédent de fonctionnement reporté	663 512,00
Dépenses d'investissement	90 072,00
Recettes d'investissement	30 509,00
Solde d'exécution	200 680,00
Restes à réaliser	141 117,00
Dépenses totales	231 189,00
Recettes totales	231 189,00

le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif Spanc s'établissant comme suit:

Dépenses d'investissement	18 000,00
Dépenses d'investissement	18 000,00

les membres du Ccas votent à l'unanimité le budget primitif Ccas s'établissant comme suit:

Dépenses de fonctionnement	503, 00
Dépenses de fonctionnement	503, 00

Le maire et François Balme donnent quelques informations succinctes sur la communauté de communes, ses avantages et ses inconvénients.

D Saulgeot est chargé d'obtenir deux devis pour faire apposer une plaque commémorative de la guerre d'Afrique du nord sur le monument aux morts.

Le conseil décide de doter chaque conseiller d'une clef de la décharge.

C Chtibi et E Garcia indiquent que des travaux d'entretien supplémentaires (tonte et autres) pourraient être confiés au Sivom.

Ils indiquent également que quelques particuliers devraient veiller à élaguer des plantations qui dépassent trop sur le domaine public.

Le problème récurant de dégradations exagérées de quelques chemins ruraux est évoqué, le conseil confie à D Saulgeot et à D Clavier la rédaction d'un code de bonne conduite devant déboucher sur un règlement.

#### Réunion du 28 Avril 2008

Présents: B de Valous, D Clavier, G Chauve, F Humblot, H Mariotte (pouvoir), F Balme, AM Bayart, D Saulgeot, E Garcia, C Chtibi, Julien Martiny.

Fr Balme donne un résumé de la réunion du Sivom.

Pour la réparation des dégradations de chemins communaux le conseil décide de faire entreposer du concassé. Concernant ce dossier, le conseil appelle au bon sens et à la responsabilité de chacun.

Suite aux dégradations commises par l'exploitation de bois communaux, D Saulgeot et E Garcia indiquent qu'en accord avec l'agent ONF une remise en état du chemin sera faite par l'entreprise responsable des dégradations.

Le conseil décide:

- de faire rajouter une plaque Rue du porche à l'intersection de cette dernière avec la rue du four.
- de faire poser un panneau d'entrée en agglomération au début de la rue aux prêtres.
- de faire établir un devis pour l'achat ou la location d'un ensemble écran-projecteur.
- de confier au Sivom les travaux suivants: Marquage axial de la rue aux prêtres Peintures des portes du cimetière, de la pompe du puits - Lasure des bancs et abris - Divers petite maçonnerie et entretien de trottoirs.

Le maire indique qu'une réunion sera consacrée à faire le point sur l'aménagement foncier. Le conseil est invité à élire trois propriétaires foncier titulaires et deux suppléants qui devront siéger à la commission communale d'aménagement foncier.

Sont élus titulaires:

- ◆ Bernard Prigent
- ◆ Didier Saulgeot
- ◆ Gérard Chauve

Sont élus suppléants:

- ◆ Robert Javelle
- ◆ Jean Michel Grazianni

Enfin Dominique Clavier est désigné représentant du conseil au sein de la commission communale d'aménagement foncier.

#### FEUILLE D'INFORMATION DE LA MAIRIE

Le conseil après en avoir délibéré prend un ensemble de décision relatives à la gestion administrative de la commune:

- · Pour la passation des marchés
- · Pour la gestion des impayés
- Pour la rémunération de la trésorerie

Le conseil prend connaissance des offres concernant la chasse en forêt communale:

- Eric Garcia, Nicolas Chauve & Julien Martiny 3 900,00 €
- Denis, Régis & François Chauve
   4 117,00 €

L'offre la plus disante est retenue. Le bail sera établi et deviendra effectif à sa signature par les différentes parties.

Benoît de Valous s'étant retiré, et sous la présidence de Didier Saulgeot,

Le conseil considère:

- ✓ que le chemin qui sert d'accès à la mairie est la nue propriété de Benoît de Valous.
- ✓ que le passage pour la mairie en a toujours été libre, créant ainsi une servitude.
- ✓ les projets de travaux de rénovation de la place de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose d'attribuer à Benoît de Valous une subvention de 75% des travaux de remise en état de ce chemin, à la condition que ceux ci soient réalisés à l'identique et simultanément à ceux de la place de la mairie.

#### Réunion du 19 Mai 2008

Présents: B de Valous, G Chauve, F Humblot, F Balme, AM Bayart, D Saulgeot, E Garcia, Julien Martiny. Excusés: D Clavier, H Mariotte, C Chtibi.

Pour l'organisation du 14 juillet, le conseil décide de maintenir les activités habituelles ainsi que le feu d'artifice.

Suite à la mise en sommeil du Comité des fêtes, il décide de faire appel au volontariat pour l'organisation du dîner qui clôture cette journée: chacun se doit de mettre la main à la pâte.

Fr Balme donne quelques informations sur le Sivom et annonce la tenue d'une réunion d'information sur ce syndicat à laquelle tous les conseillers seront conviés.

Le conseil après avoir pris connaissance de l'estimation du Siceco concernant la fin de l'enfouissement rue du porche:

- Décide d'exécuter le programme d'enfouissement EDF & FT ainsi que la restitution d'éclairage public
- Accepte de prendre en charge la participation revenant à la commune suivant les nouvelles modalités proposées. (52 000€)

Le conseil, après avoir visionné le plan du territoire de la commune avant & après remembrement, apporte quelques modifications mineures au réseau de chemins.

Le conseil tient à préciser que le financement des travaux connexes par la commune est totalement lié au programme paysager de plantation et à l'adoption d'un règlement "du bon usage de chemins" qu'il entend voir mis en place.

Après examen de devis, le conseil arrête son choix sur l'achat d'un ensemble écran-projecteur.

# Réunion publique 10 juin 2008

L'ancien Conseil municipal avait décidé qu'il n'y aurait pas d'assainissement collectif à Puits vu la cherté du projet à cause de l'habitat dispersé et du sol très rocheux de la commune. La possibilité d'une mise aux normes des installation individuelles avec un financement public avait également été pris en compte.

Mr Franck Maire de la société Badge de Chatillon explique la phase d'étude pour la réhabilitation des assainissements individuels. Cette étude chez les particuliers est totalement prise en charge par la collectivité.

# 16 juin 2008

Les travaux place de la mairie commencent.

Rendez vous à Noël pour un nouveau numéro des Nouvelles de Puits!